

# Sols en résine synthétique

**Ebauche pour consultation publique.**

On trouve occasionnellement des fibres d'amiante dans les sols en résine synthétique (Epoxy), notamment dans la couche adhésive. Actuellement, il existe peu de données / de connaissances permettant de déterminer de manière définitive s'il faut ou non systématiquement analyser les sols en résine synthétique.

---

## RISQUES POUR LA SANTÉ

### Utilisation normale

Type de matériau (degré d'agglomération): fortement aggloméré.

Aucun risque.

### Déconstruction / transformation

Risque modéré.

---

## DIAGNOSTIC

Actuellement, il n'existe pas suffisamment de données permettant de déterminer s'il est nécessaire de prélever systématiquement un échantillon du matériau.

### Echantillonner

En cas de prélèvement, il est impératif de prendre non seulement un échantillon du revêtement, mais également de la couche d'adhésion.

---

## ASSAINISSEMENT/ENLÈVEMENT

Trous isolés: zone orange conformément à la [fiche thématique 33067 de la Suva](#).

Retrait du sol: entreprise d'assainissement reconnue par la Suva (zone rouge) conformément au [chap. 7 de la directive CFST 6503](#).

### Elimination

Décharge de type E, éventuellement UIOM puisque que la teneur en matières organiques est généralement supérieure à la valeur limite de la décharge. À clarifier avec le canton / l'UIOM concerné(e).

**Remarque générale :** Dans les cantons romands l'[Aide à l'exécution intercantonale sur "l'Elimination des déchets contenant de l'amiante"](#) (AERA, décembre 2016) s'applique. Pour les cantons alémaniques et le Tessin, il n'y a actuellement aucune directive comparable. L'OFEV est en train d'élaborer une aide à l'exécution à l'OLED sur l'élimination de déchets contenant de l'amiante. Dès que l'OFEV aura publié ce document, les informations correspondantes seront reprises dans la présente documentation. En attendant, les indications de Polludoc se basent sur la pratique commune en Suisse alémanique (sans reprendre des spécificités cantonales). Pour la protection de la santé des travailleurs, il faut par ailleurs respecter les fiches techniques [33063](#) et [33064](#) de la Suva. Les autres données devront être utilisées avec précaution.

---

### REMARQUES

Il est nécessaire de prendre non seulement un échantillon du revêtement, mais également de la couche adhésive.

En fonction de son utilisation, le revêtement peut contenir d'autres polluants, en plus de l'amiante.